RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : MICRO-IMPLANTATION LIEE AU PROJET DE DEMENAGEMENT DE TROIS SERVICES - POLICE MUNICIPALE, DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE, SERVICE DES SPORTS.

DÉCISION N° DM-26-299

EN DATE DU 03 AOUT 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-216 en date du 31 mars 2026 déléguant Madame Giulietta RANIERI, Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société DÉMÉNINGE, pour la mission de gestion, planification et pilotage dans le cadre de déménagement des services Police Municipale, Direction Commande Publique et Service des Sports de la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société DÉMÉNINGE sise 11 rue de la Voie Lactée à Saint Didier au Mont d'Or, représentée par Mr. Stéphane MEIGNAUD responsable, dûment habilité à signer le contrat.

Le présent marché est d'un montant de 9 980 € HT (11 976.00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du sport, de la vie associative et des quartiers,

Signé

Giulietta RANIERI

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260803-Imc1H14497H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/08/2026
Date de Publication : 03/08/2026